

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> 	  <p>Master 2 Droit des Entreprises en Difficulté</p> <p>Directrice : Emmanuelle Le Corre-Broly, Maître de conférences Co-directeur : Pierre-Michel Le Corre, Professeur</p> 	<p>2020/2021</p> 
--	--	--

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau.

Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DED » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Privé de Nice sur la plateforme e-candidat d'avril à juin avec résultat mi juin.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 15 étudiants. Accès aux étudiants handicapés

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder la formation. Pour plus d'informations, contactez UNICEPRO– Tel. + 33 (0)4.89.15.21.56 - Web : <http://unice.fr/unicepro/asure/formation/formation-continue/>

Préparer le Master Droit des entreprises en difficultés en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du bureau 206 :

Tel. +33(0)4.89.15.25.28- Courriel : : droit.scolarite.master2@unice.fr

Organisation générale

Les enseignements débuteront **1ère quinzaine de septembre** et se termineront **fin mai**. Ils se dérouleront 1 semaine /2, afin de rendre possible le régime de l'alternance. Le **nombre d'heures d'enseignement** est de **328H**.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.

Les examens du 1^{er} semestre auront lieu **mi-janvier**. Les examens du second semestre auront lieu **mi-mai**. Ensuite, pourront immédiatement débiter les **stages de 10 semaines minimum**.

Programme des études

Description des enseignements	SEMESTRE 3	Nombre d'heures	Coefficients	ECTS	Enseignants
UE 1 – Droit interne des Procédures Collectives Ouverture et extension des procédures CT 10h Règles de la discipline collective 1 CT 30h Rétablissement professionnel CT 3h Droit patrimonial de la famille et procédures collectives CT 10h Continuation et cessions des contrats CT 15h Reconstitution de l'actif CT 20h		88 H CM	2 épreuves tirées au sort coef 2 chacune	9	D. Boustani P.-M. Le Corre E. Le Corre-Broly L. Antonini-Cochin E. Le Corre-Broly PM. Le Corre
UE 2– Droit des sûretés Droit des sûretés personnelles et procédures collectives 20h Droit des sûretés réelles et procédures collectives 20h		40 H CM	2 épreuves coef 2 chacune	9	E. Le Corre-Broly E. Le Corre-Broly
UE 3 –Pratiques Professionnelles PPR Plan de sauvegarde et de redressement 20h Pratique de réalisation d'actifs en liquidation 12h Pratique de la prévention CT 12h		44 H CM	1 épreuve tirée au sort coef 1	9	PM Le Corre PM. Le Corre X. Huertas
UE 4 –Langue Etrangère Langue étrangère Prag		15 HTD	CC coef 1	3	L. Redfern
TOTAL HEURES S1		187h		30	

SEMESTRE 4

UE 5 - Droit Interne des procédures collectives Cession d'entreprise CT 15h Revendications Restitutions CT 15h Règles de la discipline collective CT 20h Procédure civile des procédures collectives 11h		61 H CM	2 épreuves tirées au sort coef 2 chacune	9	D. Boustani E. Le Corre-Broly PM. Le Corre PM. Le Corre
UE 6 – – Droit Social des procédures collectives Créances salariales CT10h Licenciement économiques CT 30h		40 H CM	1 épreuve coef 4	6	C Gailhbaud C Gailhbaud
UE 7 - Aspects internationaux Règlement communautaire CT15h DIP des procédures collectives CT 10h		25 H CM	1 épreuve coef 3	3	G.-C. Giorgini G.-C. Giorgini
UE 8 Langue étrangère Prag Langue étrangère Prag		15HTD	CC coef 1	3	L. Redfern
UE 9- Stage (à l'issue du 2^{ème} semestre) PPR Responsable : Pr Pierre-Michel Le Corre ou un universitaire spécialisé		10 semaines	coef 1	9	
TOTAL HEURES S2		141h		30	
Total Master 2		328h			

Elément facultatif semestriel : Activités sportives ou engagement bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

La deuxième année de la spécialité professionnalisée « Entreprises en difficulté » est sanctionnée par la réussite à un ensemble d'épreuves écrites et par l'accomplissement d'un stage professionnel de (minimum 10 semaines) préalable à la délivrance du diplôme.

L'autorisation de se présenter aux examens est soumise à une obligation générale d'assiduité aux cours et séminaires proposés dans le cadre de la spécialité. Les responsables de la spécialité apprécieront les motifs invoqués, le cas échéant, par l'étudiant qui n'a pas respecté cette obligation générale d'assiduité.

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 9 septembre et le 31 mai en alternance une semaine sur deux.

Chaque unité d'enseignement fera l'objet d'un examen choisis par l'équipe pédagogique. Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. Elles restent acquises aux étudiants d'une année sur l'autre. Les semestres se compensent entre eux. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aura acquis.

Le premier semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 110.

Le second semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 130.

Les responsables de la spécialité apprécieront si un étudiant peut-être autorisé à redoubler. Si tel est le cas, l'étudiant conservera le bénéfice du semestre le cas échéant validé.

La langue étrangère de l'unité 4 & 8 fera l'objet d'un ou de plusieurs contrôles, dont les modalités sont laissées au choix de l'enseignant. Elle sera notée sur 20 (coef. 1).

UE9

Le stage, d'une durée de dix semaines minimum se déroulera entre le 1^{er} juin et le 31 août de l'année universitaire. Il sera noté sur 20 (coef. 1) par le maître de stage après avis des responsables du Master.

Il sera possible aux étudiants qui le désirent de faire un mémoire en relation avec une ou plusieurs des matières enseignées, d'une teneur comparable au mémoire d'un « master recherches », obligatoirement encadré par un enseignant habilité à diriger les recherches. Ce mémoire donnera lieu à une soutenance devant au moins deux membres, dont l'enseignant encadrant. La note sur 20 obtenue (coef. 1) pourra être comptabilisée pour l'obtention des mentions bien ou très bien.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles dédiées équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION

Sur devis

Bonus « Sport et Engagement » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Direction de la mention de master DED

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Direction de l'ouvrage « Contentieux bancaire des procédures collectives », éd. Bruylant, coll. Procédure(s), oct. 2011

Co direction

LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Université (Section 01)

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté Formateur – consultant en droit des entreprises en difficulté
Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre avril 2003 et décembre 2017, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création et Direction scientifique depuis mars 2005 de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 10^e éd. 2018, 3272 pages

Auteur du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 7^e éd., 2015

Co-auteur avec E. Le Corre Broly de la 8^{ème} édition (2017)

Composition de l'équipe enseignante

Nom, Prénom	Qualité	Section CNU	Enseignements dispensés
Le Corre Pierre-Michel	Professeur	1 ^{re}	Règles de la discipline collective Reconstitution de l'actif Plan de sauvegarde et de redressement Pratique de réalisation d'actifs en liquidation Procédure civile des procédures collectives
Le Corre Broly Emmanuelle	Maître de conférences		Rétablissement professionnel Droit des suretés Revendications et restitutions Continuation et cession des contrats
Diane Boustani	Maître de conférences	1 ^{re}	Ouverture et extensions des procédures Plan de cession
Giorgini Giulio Cesare	Maître de conférences Ancien stagiaire administrateur judiciaire	1 ^{re}	Droit international privé des procédures collectives
Christine Gailhbaud	Professeur	1 ^{re}	Droit social des procédures collectives
Antonini – Cochin Laetitia	Maître de conférences	1 ^{re}	Conjoint du débiteur (droit patrimonial de la famille)
X. Huertas	Administrateur judiciaire	1 ^{re}	Pratique de la prévention